



COMMUNE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification du PLU – Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU

Par arrêté n° 2025-04-03 en date du 9 avril 2025, le Maire de Sainte Anne sur Brivet a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur une modification du PLU visant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU, secteur des Chêneteux.

L'enquête publique se déroulera du Lundi 28 avril 2025, 9h00, au mercredi 28 mai 2025 inclus, 17h00.

Monsieur le Président du tribunal administratif a désigné Monsieur Bruno MIOT en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et monsieur Rémy BENOIT est désigné pour exercer les fonctions de Commissaire Enquêteur suppléant.

Les dossiers seront consultables pendant toute la durée de l'enquête, sur support papier ainsi qu'au format numérique, à la Mairie de Sainte Anne sur Brivet – 6, rue de l'Etang 44160 SAINTE ANNE SUR BRIVET – où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit les :

- Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Jeudi et samedi de 9h à 12h.

Le dossier sera disponible sur le site Internet de la Mairie à l'adresse suivante : www.sainte-anne-sur-brivet.fr.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions du public peuvent être :

- Consignées dans le registre d'enquête publique ouvert en Mairie, à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur,
- Adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Sainte Anne sur Brivet – 6, rue de l'Etang – 44160 SAINTE ANNE SUR BRIVET avec en objet la mention « Enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur »,
- Par voie électronique : contact@sasbrivet.fr avec en objet la mention « Enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Sainte Anne sur Brivet les :

- Lundi 28 avril 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Samedi 17 mai 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 23 mai 2025 de 14H à 17H ;
- Mercredi 28 mai 2025 de 14h à 17H.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 8 jours pour transmettre à Mr le Maire son procès-verbal de de synthèse. Il disposera également d'un délai de 30 jours pour émettre son rapport dans lequel figureront ses conclusions et avis motivés. Le public pourra consulter le rapport avec les conclusions et avis motivés du Commissaire Enquêteur dès que celui-ci aura été notifié à Mr le Maire, pendant au moins un an à compter de sa notification, en mairie aux jours et heures d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande écrite adressée à Mr le Maire.

Cet avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et sera rappelé au cours des huit premiers jours de l'enquête. Il sera affiché pendant toute la durée de l'enquête publique notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Sainte Anne sur Brivet.

Une copie de l'avis publié sera annexée au dossier « avant l'ouverture » de l'enquête publique en ce qui concerne la première insertion et « au cours » de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Le Maire, Jacques BOURDIN